

# LA VIE À MAURENS-SCOPONT

Bulletin Municipal

Août 2013

#44



# Le mot du maire



## *Mes chères concitoyennes et chers concitoyens,*

Au détour d'une conversation il nous arrive d'évoquer avec nostalgie le temps des anciens où les chemins couraient de ferme en ferme, serpentaient le long des pentes, des haies, au travers des ruisseaux des champs et des prés dans un nombre infini de parcelles presque toujours entourées d'arbres et de haies.

Il suffit d'observer le cadastre napoléonien pour comprendre le maillage qui existait à ce moment-là.

Les déplacements se faisaient à pied, la force de traction était animale et les agriculteurs suivaient le pas lent des attelages de bœufs ou de vaches tirant une charrette ou des outils agricoles. Les enfants en âge scolaire se déplaçaient eux aussi à pied, accompagnés d'un de leurs parents pour les plus jeunes. Mais rapidement, ils devaient parcourir seuls la distance de leur ferme à l'école communale, quatre fois par jour et pour les plus éloignés,

comme la ferme d'En Ragou distante de près de deux kilomètres, ils emportaient avec eux le panier pour le repas de midi.

La période hivernale leur était particulièrement pénible, ils devaient parcourir une grande partie de la distance dans un chemin boueux chaussés de lourdes bottes, sous la pluie ou dans la neige pour se rendre à l'école communale de Maurens-Scopont. Arriver à l'heure pour la rentrée des cours était un défi quotidien. Sitôt le retour des beaux jours, ce qui était une véritable corvée l'hiver devenait un véritable bonheur, on pouvait observer les oiseaux construire leur nid, un lièvre ou un lapin détaier, des perdrix s'envoler, tous nos sens étaient en éveil, nous étions immergés dans la nature.

Mais, la révolution agricole des années 1970 est passée par là, il fallait produire, mécaniser, rationaliser, il fallait faciliter

le travail des agriculteurs et de leurs machines. On fit de grands travaux certes nécessaires, mais aussi avec excès. Les chemins de terre allant de ferme en ferme disparurent et il ne restât que les chemins d'exploitation que nous connaissons aujourd'hui, qui se terminaient, presque tous en cul de sac.

La création d'un chemin à quelques pas de celui qui menait à En Ragou, nous permettra enfin d'accéder à un coin de nature resté préservé autour du lac de Geignes. L'aménagement d'un sentier sur le pourtour de celui-ci, nous permettra d'en faire le tour après qu'une équipe d'un chantier jeunes en aura débroussaillé une partie, pour le reste nous ferons appel aux bonnes volontés de notre population qui pourront ensuite mieux apprécier la randonnée.

Dans le courant du mois d'août les engins de terrassements accompliront leur tâche de

création, depuis la station de pompage de Geignes, suivra la vallée et rejoindra le chemin qui va au cimetière de Sémalens.

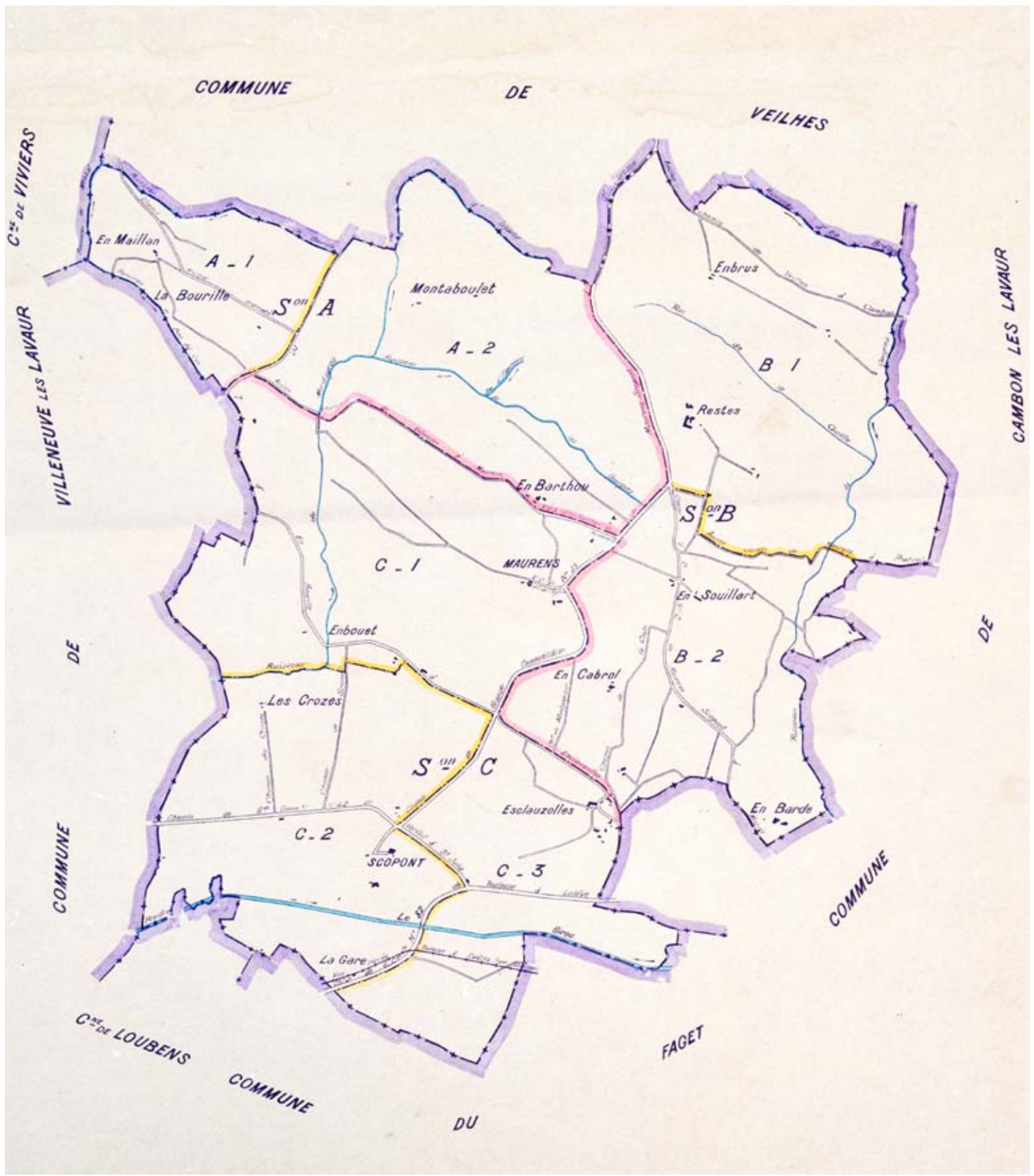
Je dois remercier les familles Steuperaert et José Jaurou, car c'est grâce à des échanges de terre que nous avons pu faire avec eux que cette réalisation verra le jour.

Je dois aussi remercier les chasseurs, ainsi que tous les autres bénévoles qui ont travaillé au débroussaillage du déversoir préalable au commencement du chantier.

Merci à l'Association Syndicale Autorisée du Lauragais-Tarnais pour l'accord que nous avons trouvé.

Afin de marquer ce modeste évènement, je propose que le dimanche 1er septembre à midi, nous organisons un pique-nique aux abords du plan d'eau de Geignes.

*Claude Reilhes*



Carte de Maurens-Scopont datant de 1936 sur laquelle figurent les anciens chemins

# Bilan financier du transfert de compétences



Lors de l'adhésion à une intercommunalité, la commune transfère des compétences ce qui engendre une cession de la gestion de certains domaines à la Communauté de communes. Au 1er janvier 2013, la commune de Maurens-Scopont a donc transféré à la Communauté de communes les compétences définies par les statuts de celle-ci : Développement économique et Tourisme, Aménagement de

l'espace-Urbanisme-Habitat, Voirie-Travaux, Gestion des déchets et Assainissement, Action sociale, Service incendie ... La Communauté de communes ne peut agir que dans les domaines de compétences qui lui ont été transférés et la commune ne peut intervenir dans ces champs de compétences transférées. Le dessaisissement ne porte que sur les compétences clairement transférées dans les

statuts l'intercommunalité. La commune exerce toutes ses autres compétences sans intervention de la Communauté de communes. Ces transferts de compétence entraînent des charges (travaux voirie, service incendie, participations crèches, centres de loisirs) et des recettes (contribution financière des entreprises) supplémentaires pour la Communauté de communes, et la commune voit

ses dépenses et également ses recettes diminuer.

A partir de ces constatations, un Bureau d'études a été chargé d'établir un tableau comparatif entre le montant des dépenses transférées et les recettes transférées.

Au final, le bilan est positif pour la commune de Maurens-Scopont et la Communauté de communes lui reversera une compensation annuelle de 68 788 €.

## Les attributions de compensation après élargissement de la communauté

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
81054 CAMBUNET-SUR-LE-SOR	236 805	237 741	237 741	237 741	237 741	237 741	237 741	237 741
81081 DOURGNE	63 283	74 699	74 699	74 699	74 699	74 699	74 699	74 699
81084 ESCOUSSENS	-3 278	-2 221	-2 458	-2 721	-2 984	-3 156	-3 323	-3 323
81129 LAGARDIOLLE	-4 663	-4 260	-4 741	-5 223	-5 704	-6 185	-6 667	-6 882
81143 LESCOUT	16 442	16 855	16 855	15 329	15 266	12 198	12 135	12 072
81160 MASSAGUEL	8 173	9 656	9 656	9 656	9 656	9 656	9 656	9 656
81235 SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES	19 879	21 836	18 473	17 692	16 786	16 338	16 124	16 027
81242 SAINT-AVIT	-7 194	-5 936	-5 936	-5 936	-5 936	-5 936	-5 936	-5 936
81273 SAIX	267 046	264 478	261 336	258 194	255 052	252 048	251 597	246 996
81281 SEMALENS	17 347	18 050	18 050	18 050	18 050	18 050	18 050	18 050
81289 SOUAL	65 402	65 647	65 647	65 647	65 647	65 647	65 647	65 647
81312 VERDALLE	22 833	24 510	24 308	21 550	21 415	21 276	18 596	11 860
81325 VIVIERS-LES-MONTAGNES	-6 569	-2 826	-2 826	-2 826	-2 826	-2 826	-2 826	-2 826
81001 AGUTS	5 439	-1 101	-1 101	-1 101	-1 101	-1 101	-1 101	-1 101
81006 ALGANS	1 093	-2 992	-2 992	-2 992	-2 992	-2 992	-2 992	-2 992
81015 APPELLE	-1 197	-3 679	-3 679	-3 679	-3 679	-3 679	-3 679	-3 679
81030 BERTRE	-2 399	-4 091	-4 091	-4 091	-4 091	-4 091	-4 091	-4 091
81050 CAMBON-LES-LAVAU	5 355	6 474	6 474	6 474	6 474	6 474	6 474	6 474
81076 CUQ-TOULZA	13 890	7 020	6 526	6 031	5 536	5 042	4 547	4 053
81127 LACROISILLE	614	-849	-849	-849	-849	-849	-849	-849
81189 MOUZENS	-3 469	-5 879	-5 879	-5 879	-5 879	-5 879	-5 879	-5 879
81205 PECHAUDIER	-4 859	-13 745	-13 745	-13 745	-13 745	-13 745	-13 745	-13 745
81219 PUYLAURENS	122 950	58 374	58 374	58 374	58 374	58 374	58 374	58 374
81251 SAINT-GERMAIN-DES-PRES	0	-23 192	-23 192	-23 192	-23 192	-23 192	-23 192	-23 192
81270 SAINT-SERNIN-LES-LAVAU	-979	-6 698	-6 822	-6 946	-7 070	-7 195	-7 319	-7 443
81162 MAURENS-SCOPONT	0	68 788	68 272	67 756	67 239	66 723	66 207	65 690
Attributions de compensation	831 944	796 662	788 101	778 015	771 890	763 441	758 250	745 402
Attributions de compensation positives (>0)	866 551	874 129	866 410	857 193	851 936	844 265	839 848	827 339
Attributions de compensation négatives (<0)	-34 607	-77 467	-78 309	-79 178	-80 047	-80 824	-81 598	-81 937

# Budget prévisionnel 2013

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<p><b>Dépenses</b></p> <p>Charges à caractère général : 129 664,51€            Charge de personnel : 20 560€            Atténuation de produit : 4 391€            Autres charges de gestion courante : 51 466€            Charges financières : 6 500€            Virement à la section d'investissement : 91 682,35€</p> <p><b>Recettes</b></p> <p>Produit des services : 189€            Impôts et taxes : 114 472€            Dotations et participations : 32 743€            Autres produits de gestion courante : 22 312€            Produits financiers : 250€            Atténuation de charges : 7 600€            Résultat de fonctionnement reporté : 126 697,86€</p>	<p><b>Dépenses</b></p> <p>Opérations d'équipement : 76 600€            Remboursement d'emprunts : 19 500€            Dépôts et cautionnements reçus : 2 100€            Résultat d'investissement reporté : 45 525,35€</p> <p><b>Recettes</b></p> <p>Subvention d'investissement : 4 343€            Dotations : 45 600€            Dépôts et cautionnement reçus : 2 100€            Virement à la section de fonctionnement : 91 682,35€</p>



# Sur le front de l'autoroute



Aux toutes dernières nouvelles la ligne de front aurait bien reculé et la canonnade de ses derniers mois ne représenterait en réalité que les dernières salves d'honneur de la part des pro-autoroute.

En effet malgré leur tentative symbolique mais surtout vaine d'assécher le canal du midi, puis leur forcing effréné auprès du président François Hollande et de ses conseillers lors de leur visite sur les terres de Monsieur Pierre Fabre, il semblerait que la commission mobilité 21 ait été sourde à leurs arguments.

Il faut dire, que pendant ces futiles gesticulations comme le cahier de doléances du député centriste de Castres, le collectif RN126 travaillait plus sérieusement et d'arrache-pied sur le questionnaire mobilité 21, le faisant cosigner par de nombreuses associations et pouvoirs politiques locaux tels notre conseil municipal.

D'autre part notre députée Linda Gourjade travaille ardemment auprès des ministères à la proposition de solutions alternatives conformément à ses engagements électoraux.

Mais revenons au sujet proprement dit ; cet article a été écrit avec toutes les réserves d'usage pour ne pas développer un triomphalisme trop précocité et ne pas froisser la sensibilité de ceux qui se voyaient déjà cheveux au vent, à 130 km/h, foulant aux pieds nos

entreprises d'Esclauzolles et d'En Baudet et piétinant les semences de nos agriculteurs de la vallée alluviale (voir les dernières inondations de mars 2011 et mai 2013) du Girou ; tout cela afin de gagner 10 minutes pour aller s'engluer plus rapidement dans les embouteillages des rocade Castraise et Toulousaine.

Donc la commission mobilité 21 a finalement rendu son rapport au Ministre des transports le jeudi 27 juin après quelques indiscretions et interprétations partisans lues ici et là dans les médias et sur les sites de quelques politiques locaux depuis le 15 juin.

Elle y développe deux hypothèses de travail selon l'argent que l'état voudra mais surtout pourra mettre pour l'ensemble des projets d'infrastructure de transport pour les 25 années à venir (le SNIT\* s'établit pour 25 ans)

- première hypothèse : l'état ne dispose que de quelques 10 milliards d'euros d'ici 2030. L'autoroute Castres-Toulouse n'est alors pas considérée comme prioritaire. Classée en catégorie 2 elle sera réévaluée pour une réalisation éventuelle entre 2030 et 2050

- seconde hypothèse : l'état dispose d'une trentaine de milliards d'euros d'ici 2030. L'autoroute Castres-Toulouse rentre alors dans l'enveloppe et

pourra être réalisée entre 2015 et 2030.

Gageons que les recommandations de la commission européenne sur le niveau de nos dépenses et déficits nationaux nous orienteront plutôt sur la première hypothèse à moins que l'état ne trouve d'autres financements et là on peut penser à la nouvelle taxe pour les poids lourds n'utilisant pas les autoroutes.

Par ailleurs il semble que plus généralement la commission conseille à l'état de privilégier le plus souvent possible la rénovation et l'amélioration de l'existant que ce soit pour le rail ou pour la route.

En tout état de cause la commission mobilité 21 n'a qu'un rôle consultatif et la décision finale reviendra au ministre des transports Monsieur Cuveillier qui après les arbitrages du gouvernement sera chargé d'élaborer à partir de l'automne 2013 le nouveau SNIT\* après l'abandon de celui de Nathalie Kosciusko-Morizet et Nicolas Sarkozy lui allouant généreusement quelques 245 milliards qu'ils savaient pourtant ne pas posséder en cette période de crise économique. La commission recommande aussi de réévaluer le SNIT sur un rythme plus soutenu de tous les cinq ans

Que de chemin parcouru depuis la pseudo concertation

de 2008 (emballez c'est pesé), le débat public pipé de 2010 (choix limité entre une peste payante et un choléra gratuit) puis une enquête publique qui devait débiter en septembre 2012.

Si la population et les associations ne s'étaient pas battues nous inaugurerions cette année 2013 ce long serpent bitumeux qui défigurerait à jamais notre vallée agricole du Girou et amputerait notre territoire rural d'une partie de ses terres et de ses entreprises.

L'horizon semble s'être enfin éclairci mais soyons vigilants car pour gagner une guerre il faut surtout mener et gagner la dernière bataille ; ici ce sera celle des solutions alternatives pour lesquelles nous devons être force de proposition et peut-être d'innovation comme dans le cas de notre projet de cœur de village.

*Thierry Revel*

*Pour en savoir plus :*

- communiqué de la députée Linda Gourjade sur son site
- questionnaire mobilité 21 sur le site du collectif RN126
- rapport mobilité 21 sur le site du gouvernement

\*SNIT = Schéma National des Infrastructures de Transports

\*Commission mobilité 21 : voir ses attributions dans notre dernier bulletin municipal

# Spectacles

## Le temps de dire

Les conteurs professionnels du Tarn, associés depuis début 2009 grâce la création du collectif RaconTarn, réalisent, pour la deuxième édition, le projet « le temps de dire ».

Dans notre monde où une information peut traverser la planète en un clic, une poignée d'artistes conteurs se propose d'acheminer les dits de ceux qu'ils vont rencontrer juste quelques kilomètres plus loin, à pied, au rythme de la marche. Au travers des histoires colportées, des liens se tisseront entre les habitants des diverses communes. Ce projet rassemble patrimoine oral, lien social et considérations écologiques : la parole transmise de bouche à oreille à travers un territoire. Les récits

collectés font partie de la mémoire d'un habitant sur le lieu ; anciennes ou contemporaines, ces histoires se passent sur le territoire traversé et constituent un patrimoine commun à tous. Histoires simples, vieilles comme la commune ou légende plus ancienne encore. Histoire de la veille au soir, mémoire ou anecdote, récit qui fait sourire ou frissonner : tout récit qui porte en lui une graine d'universalité, contes sages et moins sages, contes à rire, à faire peur, mémoire d'un lieu, d'un bâtiment, récit contemporain. Les conteurs collectent tout ce qui fait sens pour la population locale, puis vont le distiller là-bas, à quelques kilomètres et déjà si loin, au rythme de la marche du lende-

main. Jeudi 5 septembre, après un repas partagé, 3 conteurs nous présenteront un spectacle à la salle des fêtes du village. Le lendemain, vendredi 6, ils collecteront des récits parmi nous. Ce collectage sera la matière première du spectacle présenté à Saint Paul Cap de Joux. Ils continueront ainsi à Giroussens, L'Isle sur Tarn et Gaillac. Pendant ce temps, deux autres groupes parcourent d'autres circuits. Le neuvième jour, au terme de leur aventure commune, les trois

équipes se retrouveront pour la dernière veillée : sept voix mêlées, grand bazar d'histoires, chaos où s'entremêlent et s'entrechoquent légendes et racontars, mythes modernes, anecdotes et récits de vie... nos histoires d'ici et maintenant.



## Opérette

Réservez dès à présent votre soirée du samedi 14 décembre pour découvrir ou redécouvrir l'opérette. La municipalité invite l'atelier lyrique de l'ACSELVA à nous présenter La

grande Duchesse de Gérolstein d'Offenbach. Le chef artistique et metteur en scène est Elisabeth Meyrieux, artiste lyrique toulousaine, triple médaille d'or du Conserva-

toire National de Toulouse et lauréate des Voix d'or. Madame Meyrieux est professeur de chant dans plusieurs écoles de musique. L'accompagnement musical est assuré au

piano par madame Bernadette Parello, professeur de piano. Depuis 1997, l'Atelier donne des représentations en Midi Pyrénées.

## Pique-nique au bord du lac

Nous vous proposons de nous retrouver, le dimanche 1er septembre à 10h30 sur la place du village pour une promenade jusqu'au lac de Geigne. Là, nous pourrions partager un pique-nique. La mairie offre

les grillades et l'eau fraîche, chacun apporte le reste à partager, entrée ou dessert.



# Gym

La saison sportive s'achève avec les beaux jours. La reprise se fera le mardi 10 septembre à 20h30 au Faget pour les cours de Step avec Chrystel. En ce qui

concerne les cours de Maurens Scopont rendez-vous le jeudi 12 septembre à 20h 45 à la salle des fêtes.

Passez un bon été et n'hésitez pas à me contacter au 05.63.70.77.93 pour tous renseignements.  
Sandrine NARDI

# École du Rigoulet

Suite à la réforme du gouvernement à la rentrée prochaine les enfants de l'école du Rigoulet auront école le mercredi matin de 8h45 à 11h45. Avec cette nouvelle organi-

sation les horaires des autres jours de la semaine changent aussi avec une première sortie à 15h45 pour ceux qui ne prennent pas les cars et une deuxième à 16h45.

L'heure entre 15h45 et 16h45 sera consacrée soit aux APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) avec des enseignants ou au TPS (Temps Péri Scolaire) encadré

par l'équipe de L'ALAE et les agents de service. Cette heure sera gratuite pour les familles. L'ALAE ouvre toujours ses portes le soir à 16h45 et ferme à 18h30.

# Encombrants ferreux

Le 11 septembre 2013 une benne du SIPOM passera sur la commune pour prélever les

encombrants ferreux. Si vous avez besoin de ce service, vous devez vous inscrire en mairie

au moins 15 jours en avance.

# Mairie

La mairie est ouverte :

- le jeudi de 10H à 12H et de 14H à 19H.

Les jeudis 22 et 29 août, des permanences seront assurées de 16H à 18H uniquement.

## Contacts :

Téléphone : 05 63 75 71 91  
Fax : 05 63 75 71 91  
Courriel :  
mairie.maurens-scopont@e-kiwi.fr

# Association des jeunes

Le 7 juin, l'assemblée générale de «l'Association des Jeunes» de Maurens-Scopont s'est réunie à la mairie. Un tour de table a permis de constituer un nouveau bureau: Hervé Dubost (Président) ; Denis Nourigat (Vice-président); André Thomas (Trésorier); Thérèse Reilhes (Trésorière adjointe); Pascale Alberti (Secrétaire). Ayant fait le constat que ce sont les manifestations organisées et préparées localement qui correspondent le mieux

aux attentes des habitants de la commune, «l'Association des Jeunes» décide de porter d'abord son action sur ce type de manifestation.

La fête locale qui a lieu habituellement en début d'été ne pourra pas être organisée cette année par manque de temps ; elle n'en sera que plus désirée en 2014. Les prochains rendez-vous proposés sont en octobre «la Castagne» et fin décembre «le Nadalet». Pour ces deux fêtes la participation du plus

grand nombre est attendue (ramassage des châtaignes, organisation du repas ; décoration du village et spectacles pour le Nadalet). Vous serez informés des détails de l'organisation à la fin septembre.

## Contacts :

Hervé Dubost 05 63 70 40 70  
Denis Nourigat 05 63 75 43 23

# État Civil

## Mariage

Jean-Albert Reilhes et Nadine Quesada se sont unis le 10 août 2013.

## Décès

Nous regrettons le décès de Jean Vieu qui a eu lieu le 22 mars 2013 ainsi que celui de Nadine Nardi, le 19 mai 2013.